

28 octobre 2012

Cher Pierre Glaudes, Chers Délégués scientifiques,

Je me permets de vous écrire, entre deux réunions du groupe de travail sur les revues, pour vous alerter sur deux points de vigilance qui en l'état mettent à mal les conditions de notre travail. D'une part à propos du principe de classement des revues, de l'autre sur le rôle accordé aux associations professionnelles.

1/ En introduction à la réunion du groupe revue du 17 octobre, Aude Deville a présenté la situation en rappelant les deux réunions plénières et a énoncé que nous avions acté du classement, en ajoutant que c'était écrit dans le compte rendu. Par la suite, le PWT utilisé en séance ne rediscute pas du principe, pourtant central, du classement et entre, au contraire, de plein pied dans la mécanique de classement.

Cela me semble très grave. En effet il y a bien eu discussion à propos du classement, de sa légitimité et de ses effets lors des précédentes réunions.

Mais : 1/ Le classement n'a été validé que pour la vague D ; 2/ Il a été énoncé clairement que nous devrions travailler de façon ouverte pour la vague E ; 3/ Aucun processus de décision n'a eu lieu à propos du classement comme principe pour la suite.

De plus le compte rendu de la réunion du 12 septembre ne fait état d'aucune décision dans ce sens. L'argument du compte rendu, qui a été ainsi mobilisé alors que la plupart des participants à la réunion du 17 octobre n'avait pas participé aux précédentes réunions et n'en connaissait donc pas les tenants, est préjudiciable et alarmante.

Alors que le classement est une particularité des sciences économiques, qu'il est au cœur de la mauvaise appréciation des unités (par rapport à nombre d'autres disciplines), que le travail de l'AERES n'est pas de définir l'excellence, et enfin alors que c'est pour nous, AFEP, un des rouages principaux qui limitent le pluralisme dans la discipline, il n'est pas possible de clore ainsi la discussion, et encore moins de faire comme si nous en avions décidé.

2/ A l'occasion d'une question quant au processus de décision, il a été répondu par l'un des DS, que les associations professionnelles ont été invitées, mais ne participeraient pas au processus de décision lui-même (décision renvoyée au CoNRS et aux deux sections du CNU)... Cela n'a jamais été formulé, à quel que moment que ce soit. C'est une transformation majeure des conditions de notre participation ; participation qui de ce fait est en elle-même est niée.

Nous avons accepté, et nous vous en remercions encore, votre invitation à travailler sur l'évaluation dans notre discipline, et en l'occurrence à travailler à la définition des produits de la recherche et la définition d'une liste de revues. Si ce travail nous met de côté au moment de la décision finale et contourne les points essentiels de discussion, alors les conditions de notre participation ne seront plus respectées.

En vous remerciant d'avance pour votre vigilance à propos des bonnes conditions de cette construction que nous souhaitons commune.

Très cordialement

Thomas Lamarche